



COMMUNIQUE

COMMUNIQUÉ CONJOINT À L'ISSUE DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION MIXTE DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN ET LE ROYAUME DU MAROC COTONOU, LE 21 JUILLET 2026

Cotonou, 21 juillet 2026 - 1. Dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de fraternité qui unissent le Royaume du Maroc et la République du Bénin, et conformément à la volonté des deux pays de consolider davantage leurs relations de coopération, la septième session de la Commission Mixte de Coopération bénino-marocaine a tenu ses travaux à Cotonou, le 21 juillet 2026.

2. La délégation béninoise a été conduite par S.E.M. Hugues Oscar LOKOSSOU, Ministre délégué Chargé de la Mobilisation des Ressources et de la Gestion de la Dette de la République du Bénin. La délégation marocaine a été conduite par S.E.M. Nasser BOURITA, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger du Royaume du Maroc. Les travaux ont également connu la participation de S.E. Mme Corinne AMORI BRUNET, Ministre des Affaires étrangères, chargée de l'Intégration des Afrodescendants.

3. Les travaux de la septième session de la Commission Mixte bénino-marocaine se sont déroulés dans un climat de cordialité et de compréhension mutuelle. Cette rencontre a permis d'insuffler une nouvelle dynamique aux excellentes relations d'amitié et de fraternité qui existent entre les deux pays.

4. Au cours de leur entretien, les deux Ministres se sont félicités des liens profonds d'amitié fraternelle et traditionnelle entre les peuples marocain et béninois, du respect mutuel qui existe entre Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI, que Dieu L'assiste, et Son Excellence Monsieur Romuald WADAGNI, Président de la République du Bénin, ainsi que de la volonté partagée de faire des relations de partenariat bénino-marocaines un modèle exceptionnel de coopération inter-africaine, fondé sur les valeurs de solidarité, d'échange et de partage.

5. Les deux Ministres se sont également félicités des grandes avancées réalisées dans les différents domaines de coopération depuis la Visite Royale de Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI à Cotonou, en juin 2004.

6. Dans ce sillage, la partie béninoise a salué le rôle pionnier de Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI, que Dieu L'assiste, l'intérêt stratégique accordé à la relation bilatérale, et la volonté de la renforcer dans les domaines politique, économique, sécuritaire, culturel et humain.

7. Aussi, les deux Parties ont noté avec satisfaction le partage d'une vision commune pour le développement des échanges commerciaux, ainsi que la promotion des investissements et aspirent à mettre en place un partenariat économique solide mobilisant le secteur privé des deux pays, l'invitant à jouer un rôle moteur dans le renforcement de leurs échanges économiques et à contribuer au financement du développement.

8. Dans ce cadre, les deux Parties se sont réjouies de la mission économique et commerciale marocaine, du 08 au 10 juillet 2026 à Cotonou, axée sur le renforcement des PME des deux pays, en vue de stimuler les échanges commerciaux et tirer profit des opportunités nouvelles qui s'offrent de part et d'autre.

9. De surcroît, le Maroc a fait part de sa disposition à renforcer la coopération avec le Bénin dans les domaines d'intérêt commun, tel que le domaine culturel, en citant l'exemple de l'évènement « Arts du Bénin d'hier et d'aujourd'hui : de la restitution à la révélation » qui s'est déroulé, du 18 janvier au 15 mai 2023, au Musée MOHAMMED VI à Rabat. A cet effet, la Partie marocaine a exprimé ses vifs remerciements au Bénin frère, pour avoir honoré le Royaume à travers l'organisation à Rabat du volet contemporain de cette exposition.

10. Abordant les questions régionales et internationales d'intérêt commun, les deux Ministres ont relevé, avec satisfaction, leur convergence de vues sur les différentes questions évoquées. Ils ont réitéré leur détermination à participer aux efforts de règlement des différends en Afrique et salué les efforts constants déployés par le Bénin, sous la conduite éclairée du Président Romuald WADAGNI et de Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI, en faveur de la paix et du développement du Continent africain.

11. Les deux Parties ont également convenu de renforcer l'appui, de manière concertée et mutuelle, aux candidatures marocaines et béninoises au niveau des instances régionales et internationales.

12. S'agissant de la question du Sahara, la Partie béninoise a :

- Réitéré le soutien de la République du Bénin à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, y compris la région du Sahara ;

- Réaffirmé l'appui de la République du Bénin à l'initiative du Plan d'Autonomie présenté par le Royaume du Maroc comme seule solution crédible et réaliste à la résolution de ce différend ;
- S'est félicitée de l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de Sécurité qui consacre le Plan d'autonomie sous souveraineté marocaine comme la base d'un règlement juste, durable et mutuellement acceptable de ce différend.

13. Dans le même esprit, la Partie béninoise a assuré qu'elle effectuera, à la plus proche convenance, une mission à la ville de Dakhla, à l'effet, notamment, de constater l'essor économique et social que connaît cette région et d'explorer les perspectives de partenariat sur place. Les deux Parties ont également convenu de la tenue de la prochaine Commission mixte de coopération dans la ville de Dakhla, au Maroc.

14. Sur un autre registre, la partie béninoise a félicité le Maroc pour la bonne organisation de la Conférence Ministérielle Africaine sur le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR) des enfants soldats, tenue le 20 novembre 2025 à Rabat. Celle-ci constitue un cadre de référence pour le renforcement de la coopération africaine et la promotion de la paix, de la stabilité et du développement sur le continent. A cet égard, la Partie béninoise a exprimé sa disposition à engager les démarches nécessaires en vue de la signature de la Convention relative à la prévention du recrutement d'enfants soldats et à leur réintégration, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de la protection des droits de l'enfant et du droit international humanitaire.

15. Sur le plan académique, les deux Parties se sont félicitées de la qualité de la coopération en la matière, et de la décision d'augmenter le nombre des bourses de formation au profit des étudiants et cadres béninois au Maroc.

16. Sur le plan consulaire et dans le cadre de la facilitation de la libre circulation des personnes entre les deux pays, le Chef de la diplomatie marocaine a fait part de la disposition du Maroc à examiner, avec toute l'attention requise, l'exemption de visas pour les ressortissants béninois titulaires de passeports ordinaires. Il a rappelé, à cet égard, que les citoyens béninois ont commencé à bénéficier, dès le 1er janvier 2024, de la facilité de l'e-Visa, développée depuis 2023 avec les pays frères et amis du Royaume du Maroc.

17. Tout en saluant la dynamique enclenchée dans le cadre de l'Initiative du Processus des Etats Africains Atlantiques (PEAA) pour faire de leur espace commun un cadre géostratégique de coopération et de concertation, les deux Ministres ont magnifié la grande réussite des travaux de la 7ème réunion

ministérielle du PEAA, tenue à Cotonou le 13 juillet 2026, qui a constitué une nouvelle étape importante dans la consolidation de l'élan politique de ce partenariat africain innovant.

18. Dans le même sillage, la Partie béninoise a salué l'initiative éclairée de Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI lancée à l'occasion de la 48ème commémoration de la Marche verte, le 06 novembre 2023, visant à favoriser l'accès des Etats du Sahel à l'océan atlantique et de les connecter aux réseaux de transport et de communication de leur environnement régional.

19. A l'issue de la septième session de la Commission Mixte de Coopération bénino-marocaine, les deux Parties se sont réjouies des résultats de cette importante réunion qui a permis l'examen et l'identification de divers projets et actions de coopération à réaliser conjointement, à même d'imprimer une dynamique nouvelle aux relations de coopération entre les deux pays.

20. Les deux Parties se sont mises d'accord pour la mise en place d'un comité de suivi des recommandations et des actions consignées dans le procès-verbal et les accords signés lors de cette 7ème session de la Commission Mixte de coopération bénino-marocaine. Elles ont également convenu de veiller à l'activation des différents comités conjoints sectoriels créés dans le cadre des accords bilatéraux y afférents.

21. Mettant l'accent sur l'esprit de fraternité et de compréhension mutuelle ayant marqué les travaux de cette rencontre, les deux Ministres se sont félicités des résultats de cette Commission Mixte, marquée par la signature d'un Procès-verbal et quatorze (14) Accords de coopération.

22. S.E.M. Nasser BOURITA a exprimé les vifs remerciements de la délégation marocaine pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité béninoise dont elle a bénéficié durant son séjour à Cotonou.

23. Les deux Parties ont convenu d'organiser, courant 2028 à Dakhla, la 8ème Session de la Commission Mixte de Coopération bénino-marocaine à une date qui sera arrêtée d'un commun accord par voie diplomatique. Fait à Cotonou, le 21 juillet 2026, en deux exemplaires originaux.

CONTACT PRESSE :

SALANON Landry

: +229 01 97 32 66 24

| lsalanon@gouv.bj

Serge NONVIGNON

: +229 01 48 44 11 11

| presse@presidence.bj